

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 15 (1948)
Heft: 11-12

Artikel: Notes sur les nobles de Sornetan et de Loveresse
Autor: Meizoz, Max M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-698143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur les nobles de Sornetan et de Loveresse

Par Max M. Meizoz, St-Imier

Sornetan (Berne) a donné son nom à une famille noble. Vers 1184, Jean, Bono et Constant de Sornetan sont témoins dans l'acte par lequel Henri, évêque de Bâle, atteste que l'abbaye de Bellelay a échangé et acquis certaines propriétés à Fornet. La même année, il y eut un accord entre l'abbaye de Bellelay et Conon et Henri d'Undervelier, au sujet de la forêt de Fornet qui était réclamée par celle-ci. Cet accord fut signé par une foule de nobles, entre autres par Martin de Sornetan. Le 8 juin 1346, Berthe de Sornetan, fille de feu Jean dit Fourche, achète, avec le consentement de son tuteur Conon de Moutier, maire de Sornetan, un pré de la Bottière et un autre pré dit en Plainne, sur le territoire de Saicourt.

Plusieurs ecclésiastiques ont porté le nom de Sornetan sans qu'on puisse assurer qu'ils appartenaient à la famille noble: Jean de Sornetan était chapelain de la chapelle de Falbringen, au-dessus de Bienne en 1352. Cette chapelle était une dépendance du couvent de Bellelay. Bourcart de Sornetan était curé de Sombeval, en Er-guel. Il scelle une charte du 25 février 1356. Jean de Sornetan était prêtre et primicer à Bienne. Il paraît comme tel dans une charte du 2 juillet 1358. Jean de Sornetan était moine à Gottstatt, près de Nidau, puis fut curé de Burglen¹⁾, sur la Thièle, diocèse de Lausanne, le 15 juin 1370.

Le nom de Loveresse (Berne) a été porté par une famille noble dont on ne connaît pas les armoiries. Jacques de Loveresse était, le 23 juillet 1279, parmi les témoins d'une vendition consentie par les paroissiens de Tavannes à Ulric de Reconvilier. Au XIV^e siècle, une famille de Loveresse habitait la ville de Bienne, dont elle avait acquis la bourgeoisie. C'est en cette qualité que Jean de Loveresse, Gertrude son épouse et leur fils Pierre, prêtre, émirent des préentions à la possession d'un jardin situé près du moulin du haut, à Bienne. Jean de Loveresse, bourgeois de Bienne, prête, le 19 juin 1311, à Jacques Burchenet, bourgeois de cette ville, une somme de

¹⁾ Paroisse dans la commune d'Aegerten sur la rive droite du canal de Nidau-Büren.

13 livres et reçoit en garantie un champ situé dans la commune de Bienne, avec des vignes, un grenier et un jardin avec tous leurs fruits et toutes les dépendances de ces biens. Par un acte du 23 juin 1312, ce même Jacques Burchenet vend pour 40 livres les biens mentionnés précédemment à Jacques de Loveresse, bourgeois de Bienne. Les vendeurs reçoivent ces biens en bail, sous le cens annuel de 4 livres pour le terme de dix années, pendant lesquelles ils ont la faculté de les racheter pour le même prix. Philippe de Loveresse, fils de Bourcart, achète de Volmar de Saicourt, le 18 juin 1328, une rente annuelle d'un demi-muids, blé et avoine. En cas de non-paiement de cette redevance, ces biens deviennent la propriété de Philippe de Loveresse. Le 9 juin 1392, un Philippe de Loveresse est témoin dans une contestation survenue entre Guillaume d'Orsan et Jacques, chapelain de l'autel Sainte-Catherine, dans l'église de Tavannes, au sujet de certaines redevances. Au XV^e siècle, la famille de Loveresse avait disparu, du moins il n'en est plus fait mention dans les actes.

Sources: J. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, II, III, IV. — Cartulaire de Bellelay, fol. 90, 120.

Mitteilungen — Communications

Zentralstelle — Bureau central

Forschungen in Oesterreich.

1. Herr *Karl Friedrich von Frank*, Schloss Senftenegg, Post Ferschnitz, Niederösterreich, Abonnent unserer Zeitschrift, bittet uns, den Leserkreis aufmerksam zu machen, dass seine genealogisch-heraldischen Sammlungen und Karteien (genealogische Literatur, orts- und landeskundliche Veröffentlichungen aus dem Bereich der ehemaligen österreich-ungarischen Monarchie) ebenso wie seine einschlägige Fachbibliothek wieder in vollem Umfange zu Auskünften zur Verfügung stehen. Spezialgebiete: Auswanderung nach Amerika und Adelsgenealogie (Regestenmaterial über sämtliche Standeserhebungen und Gnadenakte Oesterreichs und des Deutschen Reiches vor 1823). Ferner ist Herr von Frank bereit, aus dem reichhaltigen Dublettenbestand seiner Fachliteratur gegen Tausch oder Verkauf Exemplare abzutreten. Verzeichnisse können auf Wunsch durch seine Adresse bezogen werden. Anfragen sind Internationale Antwortscheine beizulegen.

2. Herr *Friedrich R. v. Schreitter-Schwarzenfeld*, Pruts in Tirol, Mitglied der Heraldisch-Genealogischen Gesellschaft «Adler» in Wien, teilt uns mit,